



610 - Ingénierie publique

**61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT)
Propositions financières - Budget primitif de 2018
Proposition de partenariat opérationnel
entre le Département du Bas-
Rhin et l'ADT pour l'année 2018
et d'approbation de la convention
financière correspondante
à conclure entre le Département et l'ADT**

Rapport n° CD/2017/066

Service Chef de file :

L5 - Habitat et logement

Service(s) associé(s) :

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de :

- décider des inscriptions budgétaires pour 2018 en matière d'ingénierie publique au titre du soutien à Alsace Destination Tourisme (ADT);
- d'approuver les termes d'un projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT, afin de permettre à l'ADT de mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans la Stratégie alsacienne d'innovation et de développement touristique 2018-2021.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de consacrer un budget de 7 300 798 € pour 2018 en matière d'ingénierie publique à destination des collectivités bas-rhinoises.

Le Département du Bas-Rhin est historiquement au cœur de l'ingénierie publique, directement via ses services (routes, social, emploi, lecture publique...) et en tant que partenaire et financeur de la plupart des structures intervenant dans l'aménagement, le développement des territoires, l'habitat, la culture...

Il s'agit à la fois de :

- mobiliser l'ingénierie interne du Département (Assistance technique à la Voirie et à l'aménagement ATVA, projets culturels, recherche de financement, habitat, lecture publique ...);
- renforcer l'articulation du Département avec les structures d'ingénierie publique partenaires et la complémentarité de leurs expertises (ATIP, EPFA, ADT, ADIRA, CAUE, SYCOPARC, VIABITAT, ADEUS...), dans le cadre d'un réseau départemental adapté aux besoins et spécificités des territoires;
- constituer progressivement une offre complète en aménagement, urbanisme et habitat et construire un réseau d'acteurs techniques (aménageurs, lotisseurs, promoteurs, bailleurs, acteurs publics,...).

L'ensemble de ces interventions vise à accompagner, au titre de la solidarité territoriale, l'accès de tous les Bas-Rhinois à une prestation de développement, d'aménagement et d'urbanisme de qualité, quelle que soit la taille de leur commune.

Axe 610 Ingénierie publique

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	61020	F	Alsace Destination Tourisme (ADT)	2 444 050,00	2 305 888,00	2 308 888,00

61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT)

Alsace Destination Tourisme est le fruit d'une volonté commune des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de donner une impulsion nouvelle aux actions de développement touristique, tant en matière de stratégie que d'accompagnement des projets, par la mise en place d'une organisation unique et performante associant tous les acteurs du secteur du tourisme.

Issue de la décision adoptée le 25 septembre 2015 par les deux Conseils Départementaux, Alsace Destination Tourisme réunit au sein d'une nouvelle entité associative les deux agences départementales préexistantes de développement touristique.

1- Proposition d'inscription budgétaire pour 2018

Caractérisée par la recherche d'une meilleure efficacité grâce à la mutualisation des savoir-faire et des moyens d'une part et, par le souci d'un engagement collectif des équipes d'autre part, Alsace Destination Tourisme (ADT) est au service du développement de l'attractivité des territoires alsaciens.

L'ADT tient lieu de Comité Départemental du Tourisme (CDT) pour le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin. Le régime juridique, les principes d'organisation et la composition de l'agence sont fixés par les collectivités départementales selon les articles L.132-1 à L.132-6 du Code du tourisme.

En conformité avec sa responsabilité de comité départemental du tourisme, l'ADT contribuera en 2018 à la mise en œuvre de la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique de l'Alsace qui porte sur la période 2017-2021.

A cette fin, les deux Départements devraient, en 2018, soutenir l'ADT pour près de 93% de son budget.

Le Département du Haut-Rhin devrait s'engager à hauteur de 1 983 108 €.

Pour le Département du Bas-Rhin, il est proposé de décider d'inscrire au budget prévisionnel 2018 un crédit de 2 308 888€, dont 3 000 € dédiés aux actions de promotion de l'opération Alsace à Vélo et de décider d'attribuer cette subvention à l'ADT pour l'année 2018.

2- Projet de convention financière pour 2018

Alsace Destination Tourisme exerce son activité en prenant en compte les orientations définies par les politiques touristiques des deux Départements.

Le Département du Bas-Rhin s'appuie sur l'ADT en tant que partenaire de proximité des territoires.

Pour 2018, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention financière jointe au présent rapport afin de soutenir financièrement les missions suivantes :

- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique d'intérêt général des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ;
- prendre, susciter, favoriser toutes initiatives et émettre des avis techniques et expertises tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace ;
- contribuer à l'élaboration, à la promotion et à la commercialisation de produits touristiques des territoires, avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon international, national, régional, départemental et intercommunal, ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet ;
- fédérer et coordonner les actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

A ces fins, l'ADT recourra aux moyens d'actions suivants :

- l'accompagnement des territoires ;
- l'édition de tous documents utiles à la promotion de la Destination Alsace ;
- les démarches de qualification ;
- la stratégie et la veille numérique ;
- la communication et les relations presses ;
- la promotion et le marketing.

La mise en œuvre de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace nécessitera une évolution de l'action de l'ADT. Pour cette raison, il sera proposé en 2018, un projet de contrat d'objectif à conclure entre le Département et l'ADT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- *décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61020 Alsace Destination Tourisme (ADT), telles que précisées dans le présent rapport ;*

- décide d'attribuer à l'ADT une subvention de 2 308 888 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2018, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT ;
- autorise son Président à signer cette convention financière.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY